

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 OCTOBRE 2020

Étaient présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M. NOGARA Yann, M.GOUTTEFARDE Damien, , M.TROTTET Maxime et Mme MATHIEU Nicole

Excusés : M. GAGLIOLLO Philippe, qui a donné pouvoir à M. MATHIEU Patrick et Mme Vanessa LOURDIN qui a donné pouvoir à Sylvie VILLARD,

En début de séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations. Elles concernent l'opposition au Transfert de compétences PLU à la CCFE (D10-2020-10-07) et la mutuellisation d'un boîtier connecté pour les Secours Hélicopté de nuit (D11-2020-10-07)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/09/2020.

Le compte-rendu de la séance du 2/09/2020 est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en vertu de l'article 1650-1 du code général des impôts, il convient, suite aux élections municipales de juin 2020, de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux ayant demandé une liste de vingt-quatre noms (douze pour les titulaires et douze pour les suppléants) afin de désigner les membres de la nouvelle commission. et 12 candidats en seront désignés, (D1-2020-10-07)

EXTENSION BTS P et EXTENSION TELEPHONE SURLA ZA DU CANAL CONCERNANT SCI LA BEAULIEUSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS P. "Zone Artisanale" - SCI LA BEAULIEUSE (L332-8)

Le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux pour ces extensions. Le coût de participation de la commune est de 10 380€, un remboursement sera opéré par la sci la Beaulieuse pour alimenter ses deux bâtiments (D2-2020-10-07)

INSTALLATION DE VIDEO PROTECTION PARKING SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de poser des caméras de vidéosurveillance sur le parking de la salle des fetes. Le conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Maday Sécurité de Saint-Priest-en-Jarez d'un montant de 2 505,60€ TTC (D3-2020-10-07)

RENOVATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU LOCAL DES BOULES

Des travaux sont nécessaires pour le réaménagement du local de l'association des boules. Après présentation de 5 devis, Le conseil municipal accepte de financer le projet à hauteur du poste « Plomberie » par l'entreprise hydroforis de Chambéon d'un montant de 936€ TTC (D4-2020-10-07)

RPOS ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire donne lecture du rapport prix et qualité du service assainissement pour l'année 2019. Le conseil municipal adopte ce rapport. (D5-2020-10-07)

RPOS EAU POTABLE 2019

Monsieur le Maire présente le rapport prix et qualité du service eau potable pour l'année 2019. Le conseil municipal adopte ce rapport. **(D6-2020-10-07)**

TARIFS REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le tableau des modifications sur ces dernières années. Le conseil municipal décide que le prix de l'eau restera à l'identique, soit l'abonnement à 36€ et la consommation à 0,50€ le m³ et le prix de l'assainissement l'abonnement restera de 43€ et la consommation de 0.60 € le m³. **(D7-2020-10-07)**.

CONVENTION DE GESTION DES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES EN MATIERE DE « COMMANDE PUBLIQUES-MARCHES PUBLICS » AVEC LA CCFE

La Communauté de Communes de Forez-Est propose aux communes qui le souhaitent des prestations administratives en matière de Commande Publique - marchés publics, à des fins de mutualisation, ce que le conseil municipal valide **(D8-2020-10-07)**

CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG42

Pour palier l'absence temporaire du personnel, la commune peut faire appel au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Loire. A l'unanimité le conseil municipal décide de rejeter cette demande d'adhésion au service de gestion de personnel service remplacement avec le CDG.**(D9-2020-10-07)**

PROJET DE DELIBERATION S'OPPOSANT AU TRANSFERT DE COMPETENCE ENMATERE DE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez-Est **(D10-2020-10-07)**

CONVENTION MUTUALISATION DU BOITIER CONNECTE INSTALLE POUR FACILITER LES SECOURS HELIPORTES

La commune de MAGNEUX-HAUTE-RIVE a fait installer sur son territoire, au stade municipal, un boîtier connecté, qui permet aux secours hélicoptérés d'atterrir en toute sécurité de nuit., la commune de MAGNEUX-HAUTE-RIVE a été choisie géographiquement pour desservir le territoire de 4 communes limitrophes : MORNAND-EN-FOREZ, CHAMBÉON, CHALAIN-LE-COMTAL et MAGNEUX-HAUTE-RIVE, pour un coût de 406.25 € HT par commune pour la première année et ce pour une durée de 5 ans, le conseil Municipal valide cette convention de prestation de service afin de garantir auprès des habitants la rapidité d'intervention.**(D11-2020-10-07)**

QUESTIONS DIVERSES ET DOSSIERS EN COURS

Départ à la retraite de M,Rolland Robert adjoint technique sur la commune le 1/02/2021.Deux CV ont été consultés pour le remplacer.Ces deux candidats se présenteront aux conseillers en formation restreinte.

L'achat de 2 coussins berlinois sur la route de Magneux se délibérera au prochain conseil

La salle haute de l'école est actuellement utilisée pour les cours de sophrologie, le conseil municipal envisage de l'aménager afin de la mettre à disposition de certaines activités, des réunions des associations du village etc..

un arrêté a été pris concernant le refus de transférer le pouvoir de police administrative spéciale à la Communauté de communes de Forez-Est.

Le plafond du local des associations est détruit à cause d'infiltrations. La toiture va faire l'objet d'une réparation ce qui permettra de changer le plafond sinistré.

La création d'un conseil Municipal Jeunes est en cours de réflexion pour début 2021.

l'intervention d'un élève musicien à l'école a été validée par la mairie à hauteur de 1250€. Le sou des écoles que le conseil remercie ayant financé la même somme pour un total de 2500 euros

Il est envisagé de réempoissonner le petit étang en gardons et tanches, un budget de 2000€ a été validé par le conseil, 2 devis sont présentés, le conseil retiendra le devis à hauteur de 3,5€/kg.

La commune présente quelques idées concernant les investissements futurs :

- un terrain de bi-cross sur un des 2 terrains de tennis
- - un terrain à réhabiliter, 2 devis ont été consultés, un pour un terrain en béton poreux et un pour un terrain en moquette, une demande sera transmise à tous les habitants pour avis dans les boîtes aux lettres.

La place du village suite aux aménagements des containers poubelles enterrés **déjà** fortement détériorée, le sera encore plus après la fin des travaux d'enfouissement et un aménagement sera réalisé afin de la rendre plus conviviale et sécuritaire pour tous les usagers.

Le changement de la tondeuse est à l'étude

Un réaménagement du Plan d'eau sera envisagé suite au départ du paintball au 1/04/2021.

Un abri bus est sollicité à Villeneuve ainsi qu'une boîte à livres.

Concernant la location de la salle des fêtes aux administrés une proposition sera délibérée prochainement pour encadrer le ménage, en effet les 260€ de location ne couvre pas les frais de nettoyage, l'électricité, le chauffage sur tout le week-end ainsi que l'eau.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

11 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Prochain conseil municipal le mercredi 4 novembre 2020 à 20h.

M. MATHIEU Patrick,
Maire de Chambéon.